

Installation des Autorités Communales

Procès-verbal d'assermentation

Législature 2016 - 2021

Le Conseil ~~général~~ / communal de Froideville convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour le 16 juin 2016 à 18h30 afin de procéder :

- 1) A l'assermentation des membres du Conseil ~~général~~ / communal,
- 2) A l'assermentation des membres de la Municipalité,
- 3) Aux nominations légales.

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par M. le Préfet qui préside les opérations.

Il désigne comme secrétaire provisoire : Mme / M. Mathy Ambrette

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : Mmes / MM. : Ecuyer Martine
Clément Christian

Il annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des assemblées de commune du

28 février, 20 mars,

concernant les élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité ; d'autre part, aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections ; il déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

1) Installation du Législatif :

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil ~~général~~ / communal.

M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chaque conseiller présent solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Législatif communal de Froideville pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2016.

Nombre des membres assermentés 53

2) Installation de l'Exécutif :

M. le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, M. / ~~Mme~~ le Syndic et chaque municipal solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

Ce sont :

Syndic : ~~Mme~~ / M. Jean-François Thuillard

Municipales / municipaux :

M. Michel Girod
M. Rolf Gerber
M. Pienc-Alain Witzig
M. Blaser Albat

3) Nominations : (art. 89 LC)

En préambule, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

Nomination du Président du Conseil pour un an au scrutin individuel secret.

1^{er} Tour (Majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Est élu Mme / M. *Olivier Martin*, avec voix
par élection facile voix éparses

Nomination du / ~~de la~~ secrétaire du Conseil, pour 5 ans, au scrutin individuel secret.

1^{er} Tour (Majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

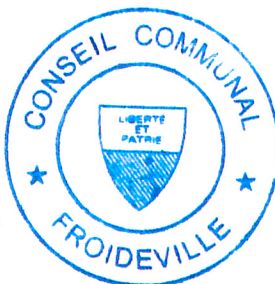
Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Est élu Mme / M. *Loïc Ansermoz*, avec voix
par élection facile voix éparses

PV lu et adopté séance tenante.

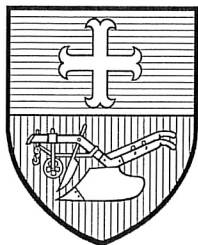
Le Préfet :

P. Benzi



Le/la Secrétaire

A. Hatz



10.01

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUIN 2016

Seconde partie de la séance

Présidence : Olivier Martin

Le Président remercie M. le Préfet Pascal Dessauges, notre représentant de l'Etat, d'avoir présidé la première partie de cette séance marquant l'ouverture de la 10^{ème} législature.

Il adresse également sa gratitude à M. Théodore Ntamak Ntamak, pasteur, qui fut, pour cette occasion le messager des autorités ecclésiastiques.

Il félicite et adresse sa reconnaissance à M. Florian Bovet, directeur d'un chœur d'enfants qui ont apporté, par leur magnifique prestation, une ambiance musicale lors de notre cérémonie d'assermentation.

Puis, saluant le public, **le Président** s'adresse à l'assemblée en ces termes :

« Nous comptons 22 nouveaux membres, par rapport à la législature qui s'achève, mais 5 d'entre eux ont déjà siégé antérieurement.

Pour continuer une partie statistique, la moyenne d'âge : au total nous accusons 2369 années ce qui représente une moyenne de 43 ans ; la moins élevée des 5 dernières législatures que j'ai pu constater.

Le plus mauvais score est obtenu par vous Mesdames, (non, rassurez-vous, je ne vais pas dire votre âge !) vous n'êtes que 8 à assurer la suite de notre Conseil ; ce qui représente un très faible pourcentage : 14,5 %, le plus faible des 3 ou 4 dernières législatures. Mais vous serez « bonnes » (ndlr : compétentes) et ça ira !

Je remercie chacune et chacun de nous avoir retourné ses coordonnées téléphoniques et électroniques. Vous voudrez bien les contrôler et au besoin nous informer des corrections à apporter. Pour les adresses e-mail, le plus sûr est de nous envoyer un message à « conseil@froideville.ch » : Il est parfois assez périlleux de décrypter vos messages. »

Le Président déclare ouverte la 2^{ème} partie de la séance qui sera consacrée à l'organisation du Conseil communal de la 10^{ème} législature. La troisième partie servira à faire plus ample connaissance.

Chacun ayant reçu un ordre du jour avec la convocation, **le Président** propose de le modifier comme suit : (soucieux d'appliquer notre nouveau règlement du Conseil communal, reçu aujourd'hui et distribué ce soir aux membres dudit Conseil).

Ordre du jour de la seconde partie de la séance :

4. Election de deux scrutateurs
5. Election du premier Vice-président
6. Election du second Vice-président
7. Election de la Commission des finances (5 membres + 2 suppléants)
8. Election de la Commission de gestion (5 membres + 2 suppléants)
9. Election des délégués à l'AET (4 membres)
10. Election d'un délégué au Conseil intercommunal de l'ASICE
(+ 1 suppléant)
11. Election de la Commission de recours en matière d'impôts communaux
(3 membres)
12. Election d'un délégué au SDIS Haut-Talent (1 membre + 1 suppléant)
13. Centrale de chauffage à distance Froideville S.A.
14. Election des délégués au SDNL (4 membres)
15. Election de deux scrutateurs suppléants
16. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e)
17. Propositions individuelles et divers

La parole n'est pas demandée au sujet de ce nouvel ordre du jour, il est considéré comme accepté et sera suivi tel que présenté.

Le Président donne encore quelques indications : « Nous ne sommes pas obligés d'aller jusqu'au bout ce soir. Toutefois, nous devons atteindre le point 14 au minimum pour permettre à notre commune de fonctionner correctement cet été et surtout afin que nos élus, qui nous représenteront à l'extérieur, puissent être assermentés dans leur fonction.

Chacun s'est inscrit en formulant ses vœux. Nous avons répertorié vos désirs et vous remettons une liste des différents postes à repourvoir sur laquelle figurent les candidatures. Vous avez remarqué que les anciens représentants sont en gras. Il est souhaitable qu'il règne une certaine continuité dans les commissions permanentes mais il est tout aussi important que ceux qui s'engagent soient présents un maximum aux séances y compris les suppléants des commissions de gestion et des finances. A savoir que pour ces deux dernières commissions permanentes, il faut compter 10 à 12 réunions durant l'année avec plusieurs séances regroupées entre avril - mai – juin.

Ceci étant dit, il est aussi souhaitable que le travail soit réparti. Il y a une quarantaine de postes à repourvoir. Mais rassurez-vous, si vous n'en faites partie, vous serez appelés par le bureau, en cours d'année, dans les diverses commissions ad hoc.

Un dernier détail : à chaque point d'élection, je vais donner la liste des candidats, si vous ne vous sentez pas assez concernés, vous pouvez vous désister et devez le dire d'entrée.

A contrario, si le job vous intéresse, vous pourrez vous porter candidat ou pousser votre voisin du coude pour vous présenter ce qui est encore mieux.

Chacun a bien compris le processus ? Surtout les nouveaux ? N'hésitez pas à poser des questions en cas de petit souci.

Et comme on ne se connaît pas tous, il se peut que votre nom de famille m'échappe, lorsqu'il s'agit de passer la parole. Alors je remercie chacun de bien vouloir s'annoncer lorsqu'il se lève. »

Le Président ouvre une discussion au sujet de ses informations :

M. D. Glur se renseigne : un candidat non assermenté peut-il être élu ?

Le Président donne une réponse confirmée par M. le Préfet : non. Il précise que deux conseillers ne peuvent pas être élus ce soir : MM. M. Ducommun et E. Blaser.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point 4 : élection de deux scrutateurs dont le travail consiste à épauler le Président, compter, dépouiller les votations et élections pendant nos assemblées, aider à la rédaction du Procès-verbal établi par le secrétaire, le corriger si nécessaire, nommer les commissions ad hoc en cours d'année, soit entre 6 et 9 séances de bureau par année, plus 4 à 5 dimanches pour le bureau de vote.

4. Election de deux scrutateurs

Sont candidats : **M. Clément Christian**
Mme Dussez Sabrina
M. Lugin Jérôme
M. Philipona André

M. D Glur présente la candidature de M. Freymond Daniel

Bulletins délivrés : 53	rentrés : 53	blanc : 0	nul : 0
valables : 53	majorité : 27		

Sont élus : **M. Clément Christian 43 voix**
Mme Dussez Sabrina 31 voix

Obtiennent des voix : M. Freymond Daniel 22 voix
M. Philipona André 5 voix
M. Lugin Jérôme 4 voix

10. a) Election d'un délégué au Conseil intercommunal de l'ASICE
(selon ancien règlement 1 + 1 suppléant)

Sont candidats : Mme Ecuyer Martine
MM. Bastide Yann
Bouhedja Azdine
Droxler Jean-Bernard
Gattlen Laurent
Von Rohr Cédric

Retirent leur candidature : Mme Ecuyer Martine
MM. Droxler Jean-Bernard
Bastide Yann

Bulletins délivrés : 53 rentrés : 53 blanc : 0 nul : 0
valables : 53 majorité : 27

Est élu : **M. Gattlen Laurent 27 voix**

Obtiennent des voix : MM. Bouhedja Azdine 21 voix
Von Rohr Cédric 5 voix

b) Election d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'ASICE (selon ancien règlement)

Puisque M. Von Rohr retire sa candidature, **le Président** propose que **M. Bouhedja Azdine** soit nommé comme suppléant. C'est une élection tacite.

11. Election de la Commission de recours en matière d'impôts communaux (3 membres et 1 suppléant)

a) membres

Sont candidats : **MM. Freymond Daniel**
Zoëll Stéphane
Lehmann Peter
Philipona André
Thuillard Stéphane

Retire sa candidature : M. Thuillard Stéphane

Bulletins délivrés : 53 rentrés : 53 blanc : 0 nul : 0
Valables : 53 majorité : 27

Sont élus **MM. Freymond Daniel 50 voix**
Zoëll Stéphane 48 voix
Philipona André 42 voix

Obtient des voix : M. Lehmann Peter 14 voix

b) suppléant

Le Président suggère que **M. Lehmann Peter** soit nommé suppléant à la Commission de recours en matière d'impôts communaux car il n'y a pas d'autre candidature.

Il est élu tacitement.

12. Election des délégués au SDIS Haut-Talent (1 membre + 1 suppléant)

a) membre

Sont candidats : MM. Bastide Yann
Betticher Yann
Chassot Michel
Debieux Claude
Mathey François

Retire sa candidature : M. Bastide Yann

1^{er} tour : (majorité absolue)

Bulletins délivrés : 53	rentrés : 53	blanc : 0	nul : 0
Valables : 53	majorité : 27		

Obtiennent des voix : MM. Mathey François 19 voix
Chassot Michel 17 voix
Betticher Yann 14 voix
Debieux Claude 3 voix

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue de 27 voix, un deuxième tour est nécessaire.

2^{ème} tour : (majorité relative)

Restent candidats : MM. Mathey François
Chassot Michel
Betticher Yann

Retire sa candidature : M. Debieux Claude

Bulletins délivrés : 53	rentrés : 53	blanc : 0	nul : 0
Valables : 53			

Est élu **M. Mathey François 25 voix**

Obtiennent des voix : MM. Betticher Yann 14 voix
Chassot Michel 13 voix

b) suppléant

Le Président propose que **M. Betticher Yann** soit nommé délégué suppléant au SDIS Haut-Talent car M. Chassot Michel retire sa candidature et il n'y a pas d'autre proposition.

Il est élu tacitement.

13. Centrale de chauffage à distance Froideville S.A.

a) Conseil d'administration (2 membres)

Sont candidats : **MM. Schwab Marc-Henri**
Schwarz Yves
Bouhedja Azdine

Bulletins délivrés : 53 rentrés : 53 blanc : 0 nul : 0
valables : 53 majorité : 27

Sont élus : **MM. Schwab Marc-Henri 48 voix**
Bouhedja Azdine 36 voix

Obtient des voix : M. Schwarz Yves 20 voix

b) Assemblée Générale (5 membres)

Sont candidats : **MM. Freymond Daniel**
Bastide Yann
Heller Philippe
Lehmann Peter
Martin Valéry
Mathey François
Glur Dominique
Schwarz Yves

Retire sa candidature : M. Heller Philippe

Bulletins délivrés : 53 rentrés : 53 blanc : 0 nul : 0
valables : 53 majorité : 27

Sont élus : **MM. Freymond Daniel 47 voix**
Martin Valéry 46 voix
Bastide Yann 45 voix
Glur Dominique 40 voix
Schwarz Yves 34 voix

Obtiennent des voix : **MM. Mathey François 25 voix**
Lehmann Peter 13 voix

14. Election des délégués au SDNL (4 membres)

Sont candidats : **MM. Cuendet Vincent**
Porchet Jean-Marc
Bastide Yann
Betticher Yann
Dind Charly
Stadler Jean-Luc

Retirent leur candidature : **MM. Betticher Yann**
Dind Charly

C'est à main levée que les 4 candidats sont désignés :

Sont élus : **MM. Cuendet Vincent**
Porchet Jean-Marc
Bastide Yann
Stadler Jean-Luc

15. Election de deux scrutateurs suppléants

Sont candidats : **Mme Ecuyer Martine**
MM. Dind Charly
Freymond Daniel
Lugrin Jérôme

Retirent leur candidature : **MM. Lugrin Jérôme**
Freymond Daniel

C'est à main levée que les 2 candidats sont désignés :

Sont élus : **Mme Ecuyer Martine**
M. Dind Charly

16. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e)

Il n'y a pas de candidature pour ce poste. Le Président suggère que ce point soit reconsidéré à la prochaine séance du Conseil le 4 octobre 2016. Il n'y a pas de réaction de la part de l'assemblée. Cette proposition est retenue.

17. Propositions individuelles et divers

Le Président rappelle que chacun est prié de contrôler ses coordonnées téléphoniques et électroniques mentionnées sur les feuilles reçues et d'en signaler les erreurs éventuelles. Il redonne l'adresse (conseil@froideville.ch) à laquelle les absences au Conseil peuvent être annoncées jusqu'à 19h.30. Il réitère l'invitation de la Municipalité du 17 juin 2016 à 17h.00 à l'inauguration du nouveau bassin de la fontaine du Rossy. Il informe que le 3 septembre entre 9h.00 et 13h.00 à la Blécherette a lieu une exposition du SDNL (plan d'aménagement de Lausanne et environs). Il donne les dates des deux prochaines séances du Conseil communal :

le 4 octobre 2016 et le 6 décembre 2016.

Il souhaite et recommande que quelques nouveaux membres assistent mardi 21 juin 2016 dès 20h.00 à la dernière séance du Conseil de la 9^{ème} législature et passe la parole à qui voudra bien la demander.

M. Ph. Heller informe de la constitution d'un groupe de préparation aux séances qui se nomme ELIF (Entente Libre et Indépendante de Froideville). Il précise que l'objectif visé n'est pas d'être un parti politique mais l'occasion de se réunir pour discuter des sujets qui seront décidés au Conseil suivant. Il donne l'information que, pour la séance du 4 octobre 2016, la date de réunion ELIF est le 28 septembre 2016 au Foyer de la salle de gym.

M. D. Glur, président de la commission qui a étudié notre nouveau règlement s'assure qu'il soit bien conforme au niveau des signatures.

Le Président profite de remercier **Mme Henry** de son grand travail de mise au point de ce document après l'étude de la commission.

M. A. Bouhedja donne des nouvelles du projet LIFT qui va démarrer à la rentrée des classes. Il rappelle que ce projet est mis sur pied pour les enfants en fin de scolarité afin de les aider vis-à-vis du monde du travail. Il remercie la Municipalité, par l'intermédiaire de Mme Henry, pour l'insertion d'une page dans le Froideville Infos renseignant sur ce projet LIFT.

Le Président donne encore quelques conseils et recommandations aux nouveaux membres du Conseil. S'assurant qu'il n'y a pas d'autres interventions, il lève la séance à 21h.30 en invitant chacun au verre de l'amitié (3^{ème} partie annoncée)

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE
Le Président  La Secrétaire 

Olivier Martin * Antoinette Mathey

Procès-verbal approuvé par le bureau le 12 juillet 2016